



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 23 octobre 2023
(OR. en)**

14538/23

**FIN 1086
INST 413**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Déclaration commune sur l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust)

**DÉCLARATION COMMUNE SUR L'AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ
MARITIME (AESM), L'AGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ
AÉRIENNE (AES) ET L'AGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA
COOPÉRATION JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE (EUROJUST)**

Conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel (AII) du 20 décembre 2020, le Parlement européen, le Conseil et la Commission conviennent de ce qui suit, sur la base des informations transmises par la Commission:

- le financement des montants présentés dans la fiche financière concernant l'*Agence européenne pour la sécurité maritime* (AESM) et l'*Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne* (AES) peut être assuré dans la limite du plafond de dépenses approuvé pour la rubrique 1 du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Le montant annuel et les emplois inscrits au tableau des effectifs concernant l'AESA pour l'exercice 2023 ont déjà été inclus dans le budget 2023. La contribution annuelle de l'UE et le nombre total d'emplois inscrits au tableau des effectifs concernant l'AESM et l'AESA pour les exercices 2024 à 2027 seront fixés dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle;
- le financement des montants présentés dans la fiche financière concernant l'*Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale* (Eurojust) peut être assuré dans la limite du plafond de dépenses approuvé pour la rubrique 2b du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Le montant annuel et les emplois inscrits au tableau des effectifs concernant Eurojust pour l'exercice 2023 ont déjà été inclus dans le budget 2023. La contribution annuelle de l'UE et le nombre total d'emplois inscrits au tableau des effectifs concernant Eurojust pour les exercices 2024 à 2027 seront fixés dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle.